



**CODE DE
CONDUITE**

MESSAGE DE NOTRE DIRECTEUR GÉNÉRAL CASIMIR LINDHOLM



Avec la volonté d'être le leader mondial du transport durable de marchandises, nous avons la responsabilité d'agir de manière éthique et responsable dans tous les aspects de notre activité. C'est d'autant plus important que le contexte dans lequel nous opérons est en constante évolution : conflits mondiaux, défis environnementaux, évolution des modèles d'entreprise et révolutions technologiques.

Chez Cargotec, nous comprenons que notre succès dépend de la confiance de nos clients, de nos employés et de nos partenaires. C'est pourquoi nous avons renforcé ce Code de conduite pour nous guider dans la prise de décisions éthiques conformes à nos valeurs. Il contient cinq principes qui nous guident. Nous sommes tous tenus de nous familiariser avec ces principes, de les comprendre et de les appliquer dans notre travail quotidien, quels que soient notre fonction ou notre niveau dans l'entreprise.

- Nous respectons les lois et les politiques de l'entreprise
- Nous agissons avec respect
- Nous sommes honnêtes
- Nous sommes responsables de nos actes
- Nous prenons la parole

N'oubliez pas que j'encourage tout le monde à parler si vous observez quelque chose qui ne vous semble pas correct ! Vous protégez ainsi Cargotec, vos collègues et vous-même. Merci de votre engagement pour notre réussite et de nous aider à créer un avenir plus durable et plus éthique !





**NOTRE
CODE**



NOTRE CODE

PRINCIPES DU CODE DE CONDUITE

“Les principes du code de conduite définissent les exigences fondamentales relatives à notre conduite et sont au cœur de notre culture éthique.”

■ NOUS RESPECTONS LES LOIS ET LES POLITIQUES DE L'ENTREPRISE

Nous agissons avec intégrité et faisons ce qui est juste. Nous respectons toujours les lois et les règlements, notre code de conduite ainsi que les politiques et les procédures du groupe Cargotec. Lorsque ceux-ci entrent en conflit, nous nous conformons aux conditions les plus strictes.

■ NOUS SOMMES HONNÊTES

Nous agissons dans le meilleur intérêt de Cargotec et évitons tout conflit d'intérêts ou toute pratique commerciale contraire à l'éthique. Nous agissons avec équité, sincérité et transparence et promovons des normes d'éthique élevées.

■ NOUS SOMMES RESPONSABLES DE NOS ACTIONS

Nous comprenons nos responsabilités et endossons la responsabilité de nos décisions et de nos actions.

■ NOUS AGISSONS AVEC RESPECT

Nous traitons toutes les personnes, qu'il s'agisse de nos collègues, de nos clients, de nos fournisseurs, de nos partenaires ou de toute autre personne, avec dignité et équité. Nous avons tous la responsabilité de rendre notre entreprise inclusive et de construire une culture qui valorise la diversité des personnes en termes d'opinions, d'origines, de caractéristiques et de connaissances.

■ NOUS PRENONS LA PAROLE

Nous exprimons nos préoccupations en toute bonne foi et demandons de l'aide en cas de doute. Nous créons et promovons une culture dans laquelle les personnes peuvent partager leurs préoccupations sans crainte de représailles.

NOTRE CODE

VISION:

LEADER MONDIAL DU FLUX DE FRET DURABLE

Chez Cargotec, nous promovons la durabilité en nous appuyant sur une approche holistique et équilibrée et en tenant compte des aspects de l'environnement, des personnes et de la société, et de la gouvernance. Engagés à limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré, nous nous efforçons de créer de la valeur pour toutes les parties prenantes. Nous avons conscience qu'il est urgent de prendre des mesures pour lutter contre le réchauffement climatique et considérons à ce titre la transition vers un monde durable comme un phénomène majeur qui va transformer tout le secteur industriel.

NOUS VOULONS ÊTRE UNE BONNE ENTREPRISE CITOYENNE DANS CHAQUE JURIDICTION DANS LAQUELLE NOUS SOMMES PRÉSENTS

Les principaux codes internationaux que Cargotec soutient sont les suivants:

- La Charte internationale des droits de l'homme
- Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme,
- Pacte mondial de l'ONU,
- Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

APPLICABILITÉ

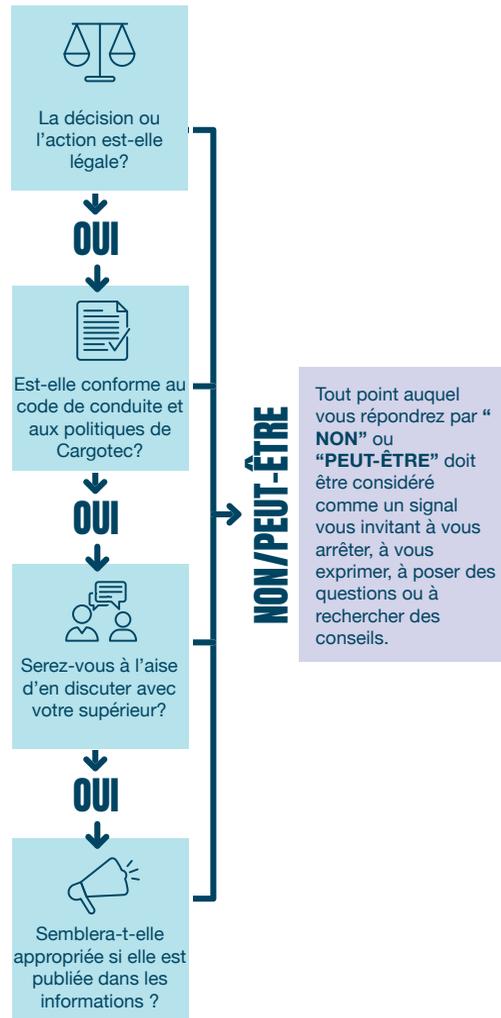
Le présent code de conduite est un document à caractère contraignant pour Cargotec Corporation. Il s'applique à l'ensemble des administrateurs, dirigeants et salariés de Cargotec et à l'ensemble des entreprises, secteurs d'activité, unités commerciales et services au sein de Cargotec, indépendamment de leur situation géographique et de leur entité juridique. Ce code s'applique également aux administrateurs, aux dirigeants et aux salariés d'autres entités commerciales (telles que les joint-ventures) dans lesquelles Cargotec détient la majorité des actions ou exerce un contrôle effectif. Nous attendons de nos vendeurs, fournisseurs, entrepreneurs et autres partenaires commerciaux qu'ils partagent et respectent les mêmes normes éthiques élevées que nous.

Nous sommes tous tenus de promouvoir et de respecter ce code de conduite, quelle que soit notre position au sein de l'organisation. En outre, les dirigeants de Cargotec sont non seulement tenus de respecter les exigences du code, mais aussi de s'assurer que leurs équipes sont suffisamment formées et préparées pour faire face aux problématiques qui peuvent survenir. Les dirigeants sont par ailleurs tenus de fournir des conseils chaque fois que nécessaire et d'établir des normes d'éthique et de conformité élevées de par leur propre comportement.

La langue d'origine de ce code de conduite est l'anglais. En cas de conflit dans l'interprétation du contenu des versions traduites, la version anglaise du document prévaut.



NOTRE CODE MODÈLE DE PRISE DE DÉCISION



PRENDRE LA PAROLE

Toute violation du code de conduite de Cargotec peut mettre nos collaborateurs et notre entreprise en danger. Elle érode la confiance que nous avons nouée avec nos clients, nos actionnaires et autres partenaires. Notre culture qui favorise la prise de parole ainsi que notre politique qui interdit toute forme de représailles nous encouragent à nous exprimer ouvertement, à discuter de toute préoccupation ou question liée à la conformité et à demander conseil. Nous sommes tous tenus de nous exprimer rapidement si nous constatons une violation du code de conduite. Cela s'applique également à toute forme de violation présumée ou potentielle.

Chez Cargotec, plusieurs canaux sont disponibles pour exprimer une inquiétude relative au code de conduite. Nous pouvons nous adresser directement à notre supérieur hiérarchique, au service des ressources humaines ou au service Éthique et conformité, ou utiliser la ligne SpeakUp. La ligne SpeakUp est conçue pour signaler les infractions de non-conformité. Il est également possible d'effectuer un signalement de façon anonyme via la ligne SpeakUp, si un signalement en personne nous met mal à l'aise. Pour tout signalement non anonyme, Cargotec s'efforcera au maximum de protéger l'identité de l'individu.

Pour tout signalement non anonyme, Cargotec s'efforcera au maximum de protéger l'identité de l'individu. Lorsque nous faisons un signalement, il est essentiel que nous fournissions objectivement et honnêtement tous les faits et détails liés à l'incident et que nous fournissions des preuves si possible.

La personne effectuant le signalement reçoit une réponse de la part de l'équipe Éthique et conformité lorsque le signalement est effectué via la ligne SpeakUp. Le service Éthique et conformité peut également poser des questions supplémentaires et demander plus d'informations.

Le service Éthique et conformité traite tous les signalements avec attention et établit s'il est nécessaire d'ouvrir une enquête. Toutes les enquêtes sont menées de manière indépendante et objective conformément aux principes d'enquête de Cargotec. La confidentialité est préservée tout au long du processus. Nous sommes tous tenus de coopérer aux enquêtes. À la fin de l'enquête, s'il est avéré qu'une violation a été commise, des mesures correctives pouvant inclure des mesures disciplinaires, peuvent être prises. Le cas échéant, la personne à l'origine du signalement peut être informée des résultats de l'enquête.

Cargotec ne tolérera aucune forme de harcèlement ou de persécution et aucun signalement de violation potentielle effectué en toute bonne foi ne pourra avoir de conséquences négatives sur le travail ou la carrière. Toutefois, tout signalement faux ou malveillant pourra entraîner des mesures disciplinaires.



LES PERSONNES ET LA SOCIÉTÉ

LES PERSONNES ET LA SOCIÉTÉ

DROITS DE LA PERSONNE ET DROIT DU TRAVAIL

“Nous respectons les droits de l’homme dans nos activités et sur l’ensemble de notre chaîne de valeur.”

Ce que nous devons savoir

- Les droits de l’homme appartiennent à tous, de façon égale.
- Les droits de l’homme incluent le droit de chacun à la liberté de pensée, d’opinion, d’expression, de religion et au droit de se réunir pacifiquement, ainsi qu’à la protection contre toute forme de discrimination.
- Le respect des droits de l’homme, y compris du droit du travail, fait partie intégrante de notre approche des affaires chez Cargotec.
- Chez Cargotec, nous nous engageons à respecter pleinement les droits de l’homme internationalement reconnus ainsi que les lois et réglementations nationales et internationales applicables sur le travail.

Comment nous respectons le code

- Nous respectons systématiquement les droits de l’homme et du travail.
- Nous nous efforçons d’éviter tout impact préjudiciable sur les droits de l’homme et en réduisons ou corrigeons toujours les effets si de tels impacts se produisent.
- Nous nous engageons à veiller à ce qu’aucune forme d’esclavage moderne, y compris le travail forcé, le travail obligatoire, la traite des êtres humains ou autres, n’ait lieu dans nos propres activités et dans l’ensemble de notre chaîne d’approvisionnement.
- Nous n’avons pas recours au travail des enfants et ne soutenons pas un tel recours.
- Nous respectons la liberté d’association de notre personnel, y compris son droit d’être membre

d’un syndicat de son choix et de négocier collectivement.

- Nous veillons à ce que les représentants des travailleurs ne fassent pas l’objet de discriminations et aient accès à leurs collègues.
- Nous attendons de nos partenaires commerciaux, y compris de nos fournisseurs, qu’ils respectent les droits de l’homme et les droits du travail dans l’esprit des droits de l’homme internationalement reconnus et des lois et réglementations nationales et internationales applicables en matière de travail.
- Nous effectuons immédiatement un signalement auprès de notre supérieur hiérarchique ou via la ligne SpeakUp si nous soupçonnons ou constatons une violation des droits de l’homme ou du droit du travail.

Les points appelant notre vigilance

- Nous restons vigilants dans la conduite de nos activités dans des pays dans lesquels l’état de droit est faible ou dans lesquels le gouvernement n’a pas été établi par des processus démocratiques libres et ouverts.
- Nous craignons que l’un de nos partenaires commerciaux actuels ou potentiels n’enfreigne les droits de l’homme ou les droits du travail.
- On nous empêche d’adhérer à des syndicats d’employés ou à des comités d’entreprise légitimes.





LES PERSONNES ET LA SOCIÉTÉ

SANTÉ ET SÉCURITÉ

“Nous avons droit à un environnement de travail sûr et sain.”

Ce que nous devons savoir

- La sécurité et le bien-être de chaque personne travaillant pour Cargotec est notre priorité absolue.
- Nous avons tous le droit et la responsabilité de ne pas travailler de façon non sécuritaire.
- Nous avons la responsabilité d'arrêter tout travail non sécuritaire dont nous pouvons être témoins.
- Les politiques et pratiques de Cargotec en matière de santé et sécurité vont au-delà des exigences minimales imposées par la loi.
- Les normes de santé et de sécurité de Cargotec s'appliquent que nous travaillions dans des locaux de Cargotec ou à tout autre endroit (par exemple, sur le site d'un client).
- Tout responsable est tenu de s'assurer que nous offrons un environnement de travail sûr et sain.

Comment nous respectons le code

- Nous ne compromettons jamais la sécurité, même lorsque nous sommes soumis à des pressions de temps, de coûts ou par les clients.
- Il nous incombe de rendre notre environnement de travail sûr et sain pour nous-mêmes, nos collègues et les visiteurs.
- Nous respectons à tout instant l'ensemble des procédures de sécurité s'appliquant à notre travail, y compris, par exemple, en portant tout l'équipement de sécurité requis.

- Si nous encadrons du personnel, nous comprenons qu'il nous incombe de nous assurer que nos collaborateurs connaissent et suivent toutes les procédures de sécurité applicables.
- Nous contribuons à sensibiliser aux meilleures pratiques et aux comportements sûrs et sains.
- Nous signalons rapidement les situations dangereuses et les incidents de sécurité et prenons les mesures appropriées pour remédier à ces situations et en tirer des leçons.

Les points appelant notre vigilance

- Situations dangereuses susceptibles de présenter un risque pour votre santé et votre sécurité, ou pour celles des autres.
- Équipement ou machines endommagés ou présentant un dysfonctionnement.
- Collègues n'utilisant pas les vêtements ou l'équipement de protection requis.
- Pression exercée par des responsables ou des collègues incitant à négliger certaines consignes de sécurité ou compromettant la sécurité de toute autre manière.-

LES PERSONNES ET LA SOCIÉTÉ

ASOCIÉTÉ

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

“Nous nous engageons à offrir un environnement de travail équitable et non discriminatoire, sans aucune forme de menace ou de harcèlement.”

Ce que nous devons savoir

- La diversité est un atout qui permet à notre entreprise d’obtenir des résultats extraordinaires.
- Aucune forme de discrimination fondée sur le genre, l’identité de genre, l’orientation sexuelle, la race, la religion, la nationalité, l’âge, les capacités physiques ou autres n’est acceptable.
- Nous avons tous droit à un environnement de travail exempt de harcèlement.
- Nous ne tolérons aucune forme de menace, d’intimidation ou de propos discriminatoires ou dénigrants, tels que les plaisanteries sexuelles, ethniques ou religieuses qui pourraient offenser des collègues ou créer un environnement de travail hostile.

Comment nous respectons le code

- Nous respectons nos collègues et les traitons comme nous aimerions être traités.
- Nous n’exerçons aucune forme de représailles contre quiconque exprimant de bonne foi des préoccupations à propos de son environnement de travail.
- Nous n’exerçons aucune forme d’intimidation ou de harcèlement, notamment de harcèlement sexuel, et nous signalons toute attitude de ce type, si nous en sommes témoins.
- Nous prenons la parole si nous subissons ou observons toute forme de discrimination, de harcèlement ou tout autre comportement inapproprié.

- Nous valorisons la diversité de pensée et de point de vue.
- Nous mettons respectueusement nos collègues et nos responsables au défi et accueillons les défis respectueux qui nous sont lancés en retour parce que nous savons que c’est qui nous rend plus forts, nous et notre entreprise.
- Nous offrons des opportunités et des récompenses basées sur le mérite et ne faisons aucune discrimination fondée sur le genre, l’identité de genre, l’orientation sexuelle, la race, la religion, la nationalité, l’âge, les capacités physiques ou autres.

Les points appelant notre vigilance

- Tout comportement inapproprié, toute forme de harcèlement ou d’intimidation.
- Toute discrimination à l’encontre de collègues ou de candidats.
- Toute représaille ou incitation à ne pas signaler un mauvais traitement ou toute forme de discrimination.



LES PERSONNES ET LA SOCIÉTÉ

VIE PRIVÉE

“Nous respectons et protégeons la vie privée de toute personne.”

Ce que nous devons savoir

- Dans le cadre de nos activités commerciales ou de nos relations avec nos collaborateurs, nous pouvons être amenés à collecter, utiliser et stocker des données à caractère personnel.
- On entend par données à caractère personnel toute donnée relative à une personne identifiée ou identifiable, que ce soit dans un format numérique ou physique.
- Nous nous conformons au RGPD et à toute autre loi européenne ou locale en vigueur sur la protection de la vie privée.
- Toutes les questions relatives à la protection de la vie privée sont couvertes par notre politique de protection de la vie privée et nos déclarations de confidentialité ainsi que par des formations et un service dédié.
- Lorsque des tiers traitent des données à caractère personnel qui nous sont confiées, nous sommes tenus de conclure des contrats de traitement des données.

Comment nous respectons le code

- Nous recueillons et utilisons les données à caractère personnel de manière légale, équitable et transparente.
- Nous recueillons et utilisons des données pertinentes utilisées uniquement aux fins et pour la durée pour lesquelles elles sont recueillies.
- Nous informons les individus sur la façon dont leurs données à caractère personnel sont utilisées et obtenons le consentement si nécessaire.
- Nous veillons à maintenir la confidentialité et la sécurité des données personnelles.

- Nous évaluons les risques pour les individus et signalons tout incident potentiel lié à la confidentialité.
- Nous veillons à ce que nos produits et services permettent de bonnes pratiques de protection de la vie privée.
- Nous nous assurons que les données à caractère personnel que nous utilisons sont à jour et que nous ne stockons pas de données personnelles inutiles.
- Nous demandons conseil auprès du service juridique de l'entreprise.

Les points appelant notre vigilance

- Tout signe d'utilisation non autorisée ou de pratiques négligentes ou non équitables dans le cadre du traitement des données à caractère personnel.
- Éventuelles restrictions liées aux transferts internationaux de données à caractère personnel, en particulier en dehors de l'Union Européenne.
- Implication de tiers et de prestataires pour traiter les données à caractère personnel qui nous ont été confiées.
- Stockage des données personnelles sur une durée plus longue que nécessaire ou requis par la loi.
- Collecte ou utilisation de données à caractère personnel à des fins autres que nécessaires.
- Exposition accidentelle de données à caractère personnel, par exemple dans des e-mails, les réseaux sociaux ou des conversations.
- Traitement des données à caractère personnel en dehors du stockage ou des systèmes désignés.



 **CARGOTEC**

ENVIRONNEMENT.



ENVIRONNEMENT

CLIMAT ET ENVIRONNEMENT

“Nous assumons nos responsabilités vis-à-vis de l’environnement tout au long de notre chaîne de valeur”

Ce que nous devons savoir

- Nous nous conformons aux lois locales et aux normes environnementales internationalement reconnues.
- Nous nous efforçons d’atténuer les impacts préjudiciables sur l’environnement et reconnaissons la nécessité d’agir sur l’ensemble de la planète.
- Nous nous engageons à améliorer continuellement la performance environnementale de notre offre, de notre activité et de nos approvisionnements en matières premières.
- Nous nous engageons à agir pour atténuer les effets du changement climatique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

Comment nous respectons le code

- Nous prenons en compte les préoccupations environnementales lors de toute prise de décision.
- Nous sommes transparents et rendons compte de l’impact de nos activités sur le climat et l’environnement.

- Nous signalons rapidement tout incident environnemental éventuel et prenons les mesures appropriées pour remédier à une telle situation et en tirer des leçons.
- Nous attendons de nos partenaires commerciaux, y compris nos fournisseurs, qu’ils partagent nos engagements en matière d’environnement.

Les points appelant notre vigilance

- Nous nous rendons compte que nos propres activités ou nos partenaires commerciaux ne respectent pas les normes environnementales, les exigences légales ou nos engagements.
- Nous ne parvenons pas à identifier les opportunités qui pourraient améliorer la performance environnementale de nos solutions et de notre offre.



GOUVERNANCE ANTI-CORRUPTION

“Cargotec adopte une politique de tolérance zéro à l’égard de la corruption.”

Ce que nous devons savoir

- Les pratiques malhonnêtes telles que la corruption sont illégales, immorales et interdites. Elles faussent les marchés, compromettent la justice sociale et sont la porte ouverte à de nombreux types de criminalité.
- Il est illégal d’offrir, de promettre ou de donner à quiconque quoi que ce soit de valeur aux fins d’obtenir un avantage indu ou d’influencer quiconque de façon inappropriée.
- Il est illégal et interdit de demander ou d’accepter quoi que ce soit de valeur susceptible de compromettre notre intégrité ou notre loyauté envers Cargotec.
- Les pots-de-vin sont illégaux, que le bénéficiaire soit un représentant de la fonction publique ou un simple citoyen. Toutefois, les représentants de la fonction publique présentent un risque de corruption plus élevé et sont souvent soumis à des lois et réglementations plus strictes.
- Les paiements de complaisance (petits pots-de-vin) versés pour accélérer les services gouvernementaux ordinaires sont également illégaux et interdits.

Comment nous respectons le code

- Nous faisons notre travail de manière transparente et exempte de toute corruption.
- Nous ne nous livrons jamais à des pots-de-vin ou à d’autres pratiques de corruption, que ce soit directement ou par l’intermédiaire de partenaires commerciaux.
- Nous n’offrons, ne donnons ni n’acceptons jamais quoi que ce soit de valeur aux fins d’obtenir un marché, de conserver un marché ou d’obtenir un avantage non équitable.
- Avant d’offrir quoi que ce soit de valeur à un client, à un représentant de la fonction publique ou à toute autre partie prenante, nous vérifions nos politiques et obtenons les approbations nécessaires. Ceci est particulièrement important pour les cadeaux ou invitations, les propositions de voyage faites aux clients, les dons, les parrainages et les transactions similaires.
- Nous tenons nos livres et registres à jour afin de refléter de manière précise, complète et juste nos transactions et l’état de nos activités.
- Nous redoublons de prudence lorsque nous interagissons avec des représentants de la fonction publique.
- Nous demandons conseil à notre supérieur hiérarchique ou au service Éthique et conformité en cas de doute.
- Nous effectuons immédiatement un signalement auprès de notre supérieur hiérarchique, du service Éthique et conformité ou via la ligne SpeakUp si nous soupçonnons ou constatons des pratiques malhonnêtes.

Ce à quoi nous devons faire attention

- Falsification ou manque de transparence de toute transaction commerciale ou de tout enregistrement.
- Des cadeaux, divertissements ou invitations de nature inhabituelle, extravagante ou excessive offerts à des clients, à des représentants de la fonction publique ou à d’autres parties prenantes, y compris aux membres de leur famille ou à leurs associés.
- Demandes de la part de clients ou autres parties prenantes spécifiant que Cargotec s’engage avec des fournisseurs ou individus non identifiés de manière indépendante par Cargotec comme étant des partenaires commerciaux appropriés et légitimes.
- Les paiements aux partenaires commerciaux ou aux intermédiaires qui sont excessifs ou qui ne correspondent pas aux services légitimes et vérifiables rendus à Cargotec.
- Toute partie inconnue ou non expliquée participant à une transaction impliquant Cargotec.
- Paiements ou factures artificiellement accrus sans

GOVERNANCE

CADEAUX ET INVITATIONS

“Nous réfléchissons attentivement lorsque nous offrons ou acceptons des cadeaux et des invitations.”

Ce que nous devons savoir

- Demander ou accepter des cadeaux ou des invitations peut compromettre notre intégrité ou notre loyauté envers Cargotec.
- L'utilisation de cadeaux et d'invitations pour dissimuler des intentions malhonnêtes ou exercer une influence induue n'est jamais acceptable.
- Les représentants de la fonction publique et autres parties prenantes peuvent devoir se conformer à des lois et règlements plus stricts régissant ce qu'ils sont autorisés à donner ou recevoir.

Comment nous respectons le code

- Nous n'offrons ni n'acceptons jamais de cadeaux ou d'invitations susceptibles d'influencer indûment une décision commerciale ou de donner l'impression d'une influence induue.
- Nous pouvons offrir ou accepter des cadeaux en toute bonne foi si cela est autorisé par la loi locale, si la valeur est raisonnable, si le contexte est ouvert et transparent et uniquement lorsqu'il est d'usage de le faire.
- Nous pouvons offrir ou accepter des invitations en toute bonne foi si cela est autorisé par la loi locale, si le coût est raisonnable, si le contexte est ouvert et transparent et s'il existe une raison commerciale légitime de le faire.
- Nous n'offrons ni n'acceptons jamais aucun paiement (en valeur ou en argent), ni aucun cadeau ou invitation de nature extravagante et excessive.
- Nous n'offrons jamais de cadeaux aux représentants de la fonction publique.

- Lors de l'organisation d'une visite d'usine ou de site, nous prenons toujours en considération l'objectif et le contenu de la visite, son calendrier, son coût et l'endroit où elle se déroule.
- Avant d'offrir tout cadeau ou invitation, nous vérifions nos politiques et obtenons les approbations nécessaires.
- Nous tenons nos livres et registres à jour afin de refléter de manière précise, complète et transparente tous les cadeaux et invitations.
- Nous demandons conseil à notre supérieur hiérarchique ou au service Éthique et conformité en cas de doute.
- Nous effectuons immédiatement un signalement auprès de notre supérieur hiérarchique, du service Éthique et conformité ou via la ligne SpeakUp si nous soupçonnons ou constatons une utilisation inappropriée de cadeaux ou d'invitations.

Ce à quoi nous devons faire attention

- Des cadeaux ou invitations sont offerts dans des circonstances délicates telles que lors de processus d'approvisionnement, de négociations ou de différends.
- Des cadeaux ou invitations de nature inhabituelle, extravagante ou excessive offerts à des clients, à des représentants de la fonction publique ou à d'autres parties prenantes, y compris aux membres de leur famille ou à leurs associés.
- Des cadeaux ou invitations sont offerts ou reçus en échange d'une action.





GOUVERNANCE PARTENAIRES COMMERCIAUX

“Nous nous engageons à respecter les normes éthiques les plus strictes et nous exigeons la même chose de nos partenaires commerciaux.”

Ce que nous devons savoir

- Un partenaire commercial est une personne ou une entreprise externe que Cargotec engage dans le cadre de ses activités, comme les fournisseurs, les agents, les concessionnaires, les distributeurs, les consultants techniques, les conseillers, les partenaires d'appels d'offres conjoints
- Chez Cargotec, nous travaillons avec différents partenaires commerciaux que nous considérons comme des partenaires essentiels à notre réussite.
- L'utilisation d'un partenaire commercial ne diminue pas notre responsabilité de faire des affaires de manière légale et éthique, car les actions de nos partenaires commerciaux peuvent nous exposer à des risques légaux, financiers et de réputation.

Comment nous respectons le code

- Nous n'engageons nos partenaires commerciaux qu'à des fins commerciales légitimes.
- Nous veillons à ce que nos transactions avec les partenaires commerciaux soient totalement transparentes et fassent l'objet d'un audit et d'une vérification appropriés.
- La rémunération que nous versons aux partenaires commerciaux doit correspondre à des services vérifiables rendus et le montant doit être raisonnable par rapport à leur juste valeur marchande.
- Nous n'utilisons pas sciemment les partenaires commerciaux pour contourner nos obligations légales et éthiques, pour commettre des actes criminels ou contraires à l'éthique ou pour masquer la véritable nature de nos Transactions.
- Nous respectons les contrôles internes, les procédures et les exigences en matière de diligence raisonnable pour le mode de partenaires commerciaux auquel nous avons recours.
- Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils soient qualifiés selon les normes de Cargotec et qu'ils respectent toutes les lois et réglementations applicables. Il est important qu'ils partagent notre engagement envers la durabilité, l'éthique et la conformité.
- Nous sommes attentifs à l'environnement local dans lequel nos partenaires commerciaux opèrent et faisons preuve d'une prudence accrue dans les pays soumis à des sanctions économiques internationales, à des embargos et à des conflits militaires.
- Nous communiquons clairement nos normes d'intégrité et nos attentes à nos partenaires commerciaux et leur proposons une formation renforcée le cas échéant.

- Nous soutenons et contrôlons nos partenaires commerciaux afin de nous assurer qu'ils continuent à respecter nos normes.

Ce à quoi nous devons faire attention

- Le partenaire commercial est situé dans un pays à haut risque de corruption.
- Le partenaire commercial n'a pas l'expérience ou les qualifications requises pour le travail.
- Le partenaire commercial demande une commission ou des frais anormalement élevés ou demande un paiement de manière suspecte.
- Le partenaire commercial demande à être payé en espèces ou dans une devise autre que celle dans laquelle il est situé ou dans laquelle le contrat est exécuté.
- Le partenaire commercial offre à un employé de Cargotec un pot-de-vin ou une autre incitation inappropriée, que ce soit en argent ou sous une autre forme, pour qu'il soit sélectionné afin de travailler avec Cargotec.
- Le partenaire commercial est un représentant du gouvernement ou a une relation personnelle, professionnelle ou financière étroite avec un représentant du gouvernement.
- Le partenaire commercial a une relation personnelle, professionnelle ou financière avec un employé de Cargotec qui pourrait présenter ou donner l'impression d'un conflit d'intérêts.



GOVERNANCE CONFLITS D'INTÉRÊTS

“Nous agissons dans le meilleur intérêt de Cargotec et évitons tout conflit d'intérêts.”

Ce que nous devons savoir

- Un conflit d'intérêts survient lorsque nos intérêts personnels entrent en conflit, ou pourraient être perçus comme étant en conflit, avec les intérêts de Cargotec, même si la décision ou le résultat apparaît comme pouvant profiter à tous.
- Ces intérêts personnels peuvent être de nature financière ou non financière.
- Donner ne serait-ce que l'impression que nous n'agissons peut-être pas dans le meilleur intérêt de Cargotec peut remettre en question notre intégrité et affecter notre réputation.
- Chacune des décisions que nous prenons au travail doit être objective et ne jamais perdre de vue les intérêts commerciaux de Cargotec.

Comment nous respectons le code

- Nous évaluons, reconnaissons et évitons les conflits d'intérêts potentiels avant d'agir au nom de Cargotec.
- Nous sommes conscients des situations qui peuvent entraîner des conflits d'intérêts ou donner l'impression que de tels conflits existent.
- Nous ne nous mettons pas sciemment dans une situation donnant l'impression que nous sommes en conflit avec les intérêts de Cargotec ou nous mettant réellement en conflit avec les intérêts de Cargotec.

- Nous divulguons les conflits d'intérêts potentiels et apparents et demandons l'approbation des services concernés.
- Lorsqu'il s'avère impossible d'éviter un conflit d'intérêts, nous impliquons dûment le responsable Éthique et conformité.

Ce à quoi nous devons faire attention

- Nous sommes attentifs aux situations dans lesquelles nous détenons un intérêt financier important dans une entreprise qui travaille ou est désireuse de travailler avec Cargotec, y compris ses clients et fournisseurs, ou dans une entreprise concurrente de Cargotec.
- Nous sommes attentifs aux emplois exercés à l'extérieur qui interfèrent, ou pourraient interférer, avec l'exercice de nos fonctions chez Cargotec.
- Orienter l'activité de Cargotec vers un fournisseur lorsque celui-ci appartient ou est géré par des membres de notre famille ou des amis proches.
- Participer à un processus de recrutement, embaucher ou superviser un membre de notre famille, un ami proche ou une personne avec laquelle nous avons un lien étroit.

GOVERNANCE

CONCURRENCE LOYALE

“Nous agissons dans le cadre d’une concurrence loyale.”

Ce que nous devons savoir

- Nous nous engageons à mener nos activités dans le strict respect des règles de concurrence.
- Les pratiques anticoncurrentielles illégales peuvent prendre différentes formes, notamment des accords, des ententes informelles et un comportement coordonné entre concurrents ou l'utilisation abusive d'une position forte sur le marché.
- Les règles de concurrence limitent la liberté des entreprises à déterminer le contenu de leurs ententes avec leurs fournisseurs et distributeurs. Pour les entreprises dominantes, ces limitations sont encore plus strictes car elles ne peuvent exercer aucune discrimination envers l'un de leurs clients, concurrents, fournisseurs ou distributeurs.
- Les règles de concurrence s'appliquent également aux fusions et acquisitions, à la coopération en matière de recherche et de développement et aux accords relatifs aux droits de propriété intellectuelle.
- Les conséquences d'une violation des règles de concurrence peuvent être extrêmement graves pour Cargotec. Dans certains pays, les pratiques contraires aux règles de concurrence constituent une infraction pénale personnelle.

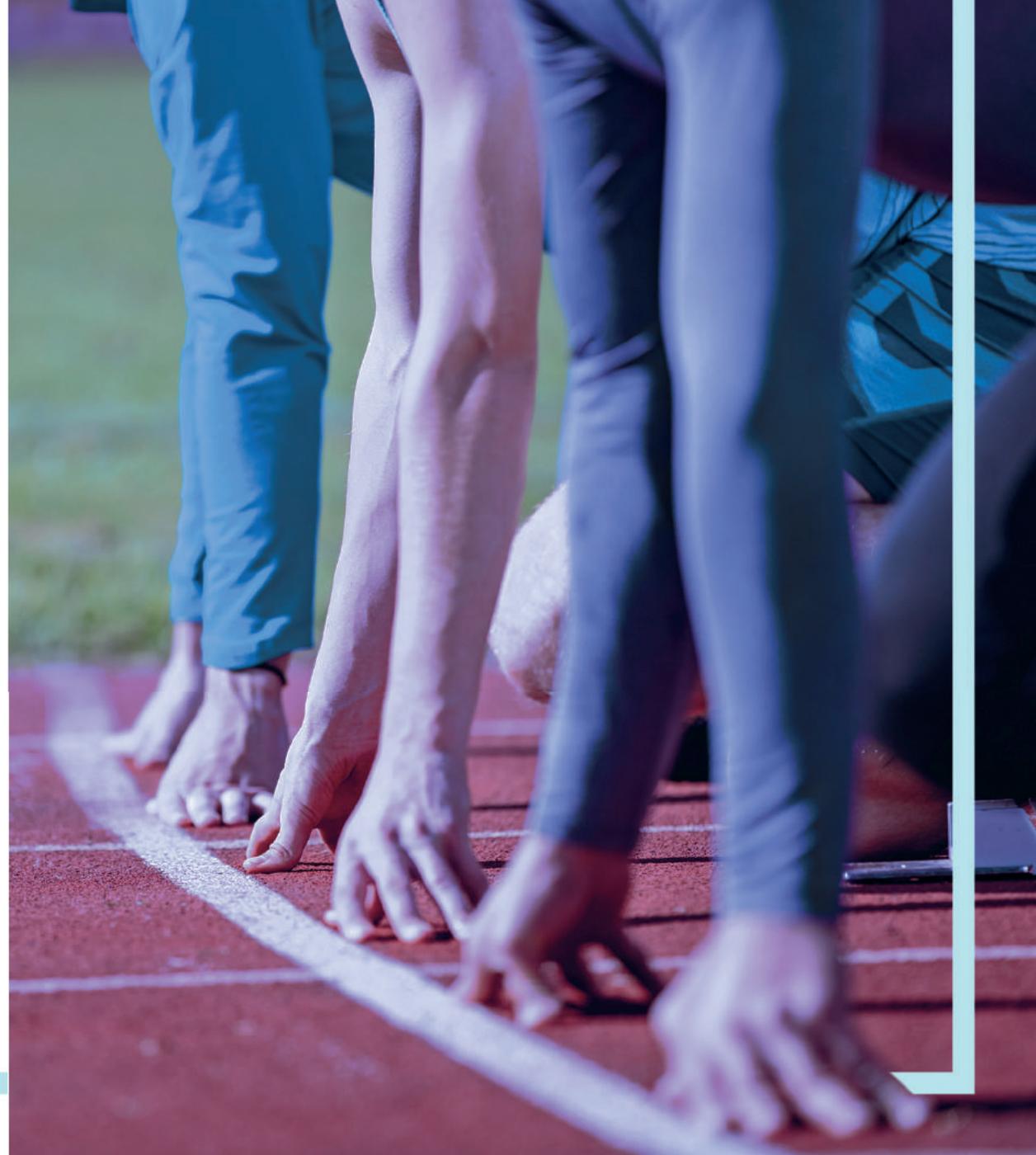
Comment nous respectons le code

- Il nous incombe de connaître les règles de concurrence applicables et nous respectons les lignes directrices de Cargotec sur la concurrence.
- Lorsque nous coopérons avec nos concurrents, nous veillons à ce que cette coopération ne limite pas ou ne vise pas à limiter la concurrence.

- Nous n'échangeons avec des concurrents aucune information sensible sur le plan commercial ou stratégique telle que les prix et les détails de production.
- Lorsque nous occupons une position forte sur le marché, nous ne concluons aucun accord avec des fournisseurs, des sous-traitants ou des clients qui limite ou vise à limiter la concurrence.
- Nous signalons immédiatement au service juridique tout problème de concurrence et demandons des conseils pour toutes les questions liées à la concurrence.

Les points appelant notre vigilance

- Obtenir des informations sur nos concurrents ailleurs qu'auprès de sources publiques.
- Toute activité telle qu'entente exclusive, obligations de non-concurrence et pratiques de remises pouvant avoir pour effet de limiter la concurrence sur les marchés dans lesquels nous occupons une position dominante ou avons une part de marché élevée.
- Des concurrents, des clients ou des partenaires commerciaux réels ou potentiels nous approchent avec des informations sensibles telles que les prix, les stratégies ou les tactiques commerciales.
- Assister à des réunions d'associations commerciales est autorisé, mais il faut veiller à ce que les sujets abordés ne soient pas sensibles sur le plan commercial.
- L'utilisation impropre de termes peut avoir de graves conséquences pour Cargotec, car des formulations trompeuses peuvent rendre des activités légitimes suspectes.





GOVERNANCE DÉLITS D'INITIÉS

“Nous n'utilisons aucune information privilégiée dans les transactions impliquant le portefeuille d'actions, les dettes et aux autres instruments financiers de Cargotec.”

Ce que nous devons savoir

- On entend par information privilégiée toutes les informations à caractère précis concernant Cargotec qui n'ont pas été rendues publiques et qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir un effet significatif sur les prix des instruments financiers de Cargotec.
- Le terme « délit d'initié » fait référence à la pratique illégale consistant à négocier des instruments financiers à son propre avantage en ayant accès aux informations privilégiées de Cargotec.
- Les délits d'initiés et l'utilisation d'informations privilégiées sont réglementés par la législation contre les opérations d'initiés et sont soumis à la supervision d'autorités financières. En tant que société cotée en bourse, Cargotec doit avoir des règlements en matière de délit d'initié et tenir à jour des listes d'initiés.
- Vous pouvez devenir un initié en participant à un projet d'initié ou en fonction du niveau d'accès aux informations financières dont vous bénéficiez à l'échelle du groupe. Le service juridique de l'entreprise tient à jour des listes d'initiés et informe les personnes enregistrées en tant qu'initiés.
- Si des informations privilégiées sont utilisées aux fins d'obtenir un avantage économique pour la partie réceptrice elle-même ou pour toute autre personne, l'acte est passible de sanctions pénales.

Comment nous respectons le code

- Nous préservons la confidentialité des informations privilégiées de Cargotec.
- Lorsque nous participons à un projet d'initié, nous discutons uniquement de ce projet avec d'autres initiés.
- Nous nous familiarisons avec et respectons les règles commerciales décrites dans la réglementation de Cargotec relative au délit d'initié.
- Nous n'utilisons pas d'informations privilégiées dans les transactions impliquant des instruments financiers et ne donnons aucune recommandation, par exemple en transmettant ces informations à d'autres personnes qui pourraient acheter ou vendre des instruments financiers lorsqu'elles sont en possession d'informations privilégiées.
- Nous demandons conseil auprès du service juridique de l'entreprise.

Les points appelant notre vigilance

- Être informé par le service juridique de l'entreprise que vous figurez sur une liste d'initiés.
- Lorsque vous envisagez de réaliser des opérations sur des instruments financiers de Cargotec, vérifiez si les restrictions prescrites par la réglementation de Cargotec relative au délit d'initié s'appliquent à vous.
- En cas de doute sur leur nature privilégiée, traitez les informations comme confidentielles et demandez conseil à votre supérieur ou aux services juridiques.
- Outre les informations véritablement privilégiées, il existe d'autres types d'informations confidentielles au sein de l'entreprise. Reportez-vous à la section Confidentialité.

GOVERNANCE CONFIDENTIALITÉ

“Nous protégeons nos informations confidentielles.”

Ce que nous devons savoir

- Par nature, les informations confidentielles ne sont pas publiques. Il s’agit par exemple des informations relatives aux produits ou aux services, ou des informations techniques, commerciales ou financières.
- Dans le cadre de notre travail, nous pouvons entrer en possession d’informations confidentielles que nous devons traiter avec le plus grand soin.
- En protégeant les informations confidentielles, nous protégeons notre entreprise contre les répercussions négatives telles que l’exposition juridique, la perte de compétitivité ou les risques d’atteinte à la réputation.
- Nos méthodes de travail innovantes et nos connaissances peuvent également être considérées comme confidentielles.

Comment nous respectons le code

- La confidentialité est un principe directeur de notre travail. En cas de doute sur la nature des informations, nous les considérons comme confidentielles.
- Nous protégeons nos informations confidentielles contre tout accès non autorisé, divulgation et utilisation abusive en interne comme en externe.
- Nous respectons les informations confidentielles et les droits de propriété intellectuelle d’autrui.
- Nous protégeons les informations confidentielles d’autrui (par exemple celles de nos partenaires, clients, fournisseurs, collaborateurs) comme nous protégeons les informations confidentielles de Cargotec.

- Avant de partager des informations confidentielles, nous nous assurons que nous sommes autorisés à le faire et que le destinataire est autorisé à les recevoir pour l’accomplissement de leur mission.
- Le cas échéant, nous concluons un accord de non-divulgaration avec nos partenaires et consultons le service juridique avant de le signer.
- Nous informons le propriétaire des informations et prenons les mesures nécessaires lorsque nous accédons à des informations confidentielles auxquelles nous ne sommes pas autorisés à accéder.

Les points appelant notre vigilance

- Laisser des informations confidentielles sans surveillance, telles que des documents imprimés ou autres documents physiques, ou laisser un ordinateur ou un téléphone portable accessible à d’autres.
- Discuter ouvertement d’informations confidentielles, par exemple dans un environnement de bureau en open-space, un ascenseur, un train, un avion ou lorsque vous travaillez à distance.
- Remarquer que des informations confidentielles sont exposées à un accès non autorisé.
- Préserver les renseignements confidentiels même après la cessation de la relation de travail.
- Des informations plus détaillées relatives à la réglementation interne, aux droits de propriété intellectuelle et à la vie privée sont mentionnées dans des sections distinctes du présent code de conduite.



GOUVERNANCE

RÉGIMES DE SANCTIONS ET CONTRÔLES DES EXPORTATIONS

“Nous maintenons une Politique et une procédure afin de respecter nos obligations au titre des régimes de sanctions et des contrôles à l’exportation applicables”.

Ce que nous devons savoir

- Les régimes commerciaux peuvent limiter le commerce avec des pays, des entités, des individus spécifiques (sanctions commerciales) ou l’échange de biens et de technologies spécifiques (contrôles à l’exportation).
- Leur but est d’atteindre des objectifs en matière de sécurité nationale et/ou d’affaires étrangères, c’est-à-dire de modifier le comportement d’un autre pays afin, par exemple, de protéger les droits de l’homme ou d’éviter le recours à la force militaire.
- Toute violation des sanctions commerciales peut exposer Cargotec à des conséquences juridiques, financières et de réputation.
- Cargotec a mis en place un processus d’atténuation des risques liés aux sanctions commerciales et aux contrôles des exportations.
- Une partie peut être sanctionnée dans le cadre de ses activités ou de ses projets. Dans de tels cas, le service juridique doit être contacté pour procéder à un examen immédiat.

- L’exportation ou le partage de certains biens ou technologies, en particulier ceux qui peuvent avoir une finalité militaire, peut nécessiter une licence ou une autre autorisation d’exportation. Dans ce cas, il convient de contacter le service juridique ou le service d’éthique et de conformité pour s’assurer que l’autorisation appropriée est obtenue avant l’exportation.
- Les réglementations en matière de contrôle des exportations peuvent restreindre non seulement l’exportation vers des entreprises externes, mais aussi au sein de Cargotec (par exemple, vers des entreprises affiliées, des employés et des sous-traitants).
- Le transport transfrontalier d’appareils électroniques contenant des informations contrôlées est considéré comme une exportation dans certains régimes.

Comment nous respectons le code

- Nous respectons les régimes de sanctions applicables et les contrôles à l’exportation conformément à la Politique en matière de sanctions commerciales et à la Politique en matière de contrôles à l’exportation, et nous n’entreprenons aucune activité qui entraînerait une violation de la législation applicable.
- Dans le cadre de l’utilisation de nos systèmes d’entreprise, nous respectons strictement le processus pour assurer un filtrage automatisé approprié.
- En cas d’alerte relative à des sanctions commerciales, nous étudions soigneusement la raison et le cas conformément au processus sur les sanctions commerciales avant de nous engager par un contrat ou de valider une transaction.
- Nous exportons des articles conformément aux contrôles d’exportation applicables et obtenons des licences et des autorisations si nécessaire.
- Nous stockons les données sensibles/contrôlées à l’exportation sur des systèmes sécurisés si cela s’avère nécessaire pour respecter les contrôles à l’exportation.

- Nous évaluons nos produits et technologies pour vérifier s’ils sont soumis à une licence.
- Le cas échéant, nous veillons à ce que les décisions soient prises au niveau approprié de l’entreprise et à ce que des garanties soient mises en place.
- Nous nous efforçons de mieux faire connaître les sanctions commerciales et nos processus.

Les points appelant notre vigilance

- Données client incomplètes dans les systèmes de l’entreprise.
- Informations peu claires, vagues ou incomplètes fournies par les clients, telles que l’utilisation finale, l’utilisateur final, les dates de livraison, les localisations, etc.
- L’utilisation de partenaires commerciaux, d’entités artificielles ou mandataires au lieu du véritable client pour contourner les régimes de sanctions.
- Poursuivre la livraison après que le client ait été sélectionné.
- Les projets militaires, en particulier lorsque les produits sont modifiés pour répondre à des normes militaires.
- Les accords de non-divulgence qui font référence à des informations dont l’exportation est contrôlée.
- Marques sur les documents indiquant que les informations sont contrôlées à l’exportation.
- Modification d’articles afin de répondre à des spécifications militaires.
- Les articles qui pourraient être utilisés à des fins militaires, même s’ils sont généralement utilisés à des fins civiles (c’est-à-dire les articles à « double usage »). Articles et données contrôlés transportés lors de voyages d’affaires, et toute technologie contrôlée transmise par courrier électronique, accès au serveur ou autre moyen.
- Réponses peu claires, vagues ou incomplètes de la part de clients ou de tiers concernant l’utilisation finale/l’utilisateur final, les dates de livraison et les emplacements qui peuvent laisser soupçonner que les articles seront utilisés à des fins militaires.

GOVERNANCE

COMMUNICATIONS, MÉDIAS ET RÉSEAUX SOCIAUX

“Nous favorisons un dialogue actif et ouvert dans un esprit positif et constructif, tout en reconnaissant les limites entourant les communications boursières.”

Ce que nous devons savoir

- L'entreprise Cargotec s'efforce de communiquer activement et ouvertement avec tous ses partenaires.
- Chacun de nous est encouragé à agir comme un ambassadeur de la marque, en interne comme en externe, y compris sur les réseaux sociaux.
- Seules les personnes spécifiées peuvent représenter l'entreprise et répondre aux demandes d'informations des médias. Les demandes d'information des médias doivent être adressées au service Communications de l'entreprise ou à l'équipe Communications de votre secteur d'activité.
- La liberté d'expression et d'opinion est importante pour Cargotec. Toutefois l'entreprise Cargotec ne soutient aucun parti politique, religieux ou idéologique, que ce soit directement ou indirectement, ou par le biais d'un soutien financier ou autre.
- Tous les états financiers doivent passer par le service communication de notre équipe dédiée aux relations avec les investisseurs, de notre PDG, de notre directeur financier ou de notre vice-président directeur. Les demandes de renseignements des investisseurs ou des analystes doivent toujours être adressées aux service Relations avec les investisseurs au niveau de l'entreprise.
- Cargotec respecte une période de silence de trois semaines avant la publication d'un rapport intermédiaire ou d'états financiers. Pendant ce temps, nous ne commentons pas la situation

financière, le marché ou les perspectives futures de l'entreprise, n'organisons aucune réunion avec des investisseurs ou des analystes et n'assistons à aucune conférence d'investisseurs.

Comment nous respectons le code

- Bien que nous soyons considérés comme des ambassadeurs de l'entreprise, il est important de reconnaître que nous exprimons nos opinions personnelles, et non que nous nous prononçons au nom de Cargotec.
- Ne communiquez aucune information censée être non publique ou confidentielle dans des forums internes ou externes.
- Nous contribuons à protéger la réputation de Cargotec en signalant toute menace contre sa réputation au service Communications de l'entreprise.
- Chez Cargotec, nous accordons une grande importance à la diversité de pensée et au dialogue inclusif. Par conséquent, nous nous devons tous de communiquer de façon respectueuse en interne comme en externe.
- Bien que nous ayons le droit, en tant que personnes privées, de nous engager dans une activité politique, religieuse ou idéologique, Cargotec en tant qu'entreprise ne peut être directement ou indirectement liée à une telle activité.

Les points appelant notre vigilance

- Intégrer des messages politiques, religieux ou idéologiques dans toute référence à Cargotec ou à des domaines d'activité.
- Partager toute information financière non publiée ou toute autre information exclusive non publique de l'entreprise avec des amis ou des membres de la famille ou en discuter dans des lieux publics.
- Faire des déclarations officielles lorsque l'on représente Cargotec à l'occasion d'événements publics.
- Communiquer en interne ou en externe, y compris sur les réseaux sociaux, par des messages dont le contenu peut être intimidant, harcelant ou discriminatoire envers autrui, en termes d'origine ethnique, de genre, d'âge, de religion, d'orientation sexuelle, de nationalité ou de tout autre aspect.



GOVERNANCE

INTÉGRITÉ FINANCIÈRE, FRAUDE ET BLANCHIMENT D'ARGENT

“Nous sécurisons l'intégrité des données commerciales et financières de Cargotec et ne détournons ni n'utilisons les biens de la société.”

Ce que nous devons savoir

- L'intégrité financière implique force, sécurité et honnêteté lorsqu'il s'agit des livres comptables et des documents financiers. Il est essentiel de maintenir la confiance de nos actionnaires, de nos clients et de nos employés.
- La fraude est une tromperie délibérée visant à obtenir un avantage personnel direct ou indirect au détriment de Cargotec ou d'autres personnes ou entités. Nous ne nous livrons à ni ne soutenons aucune forme de fraude.
- Le blanchiment d'argent est le processus illégal consistant à gagner de l'argent généré par une activité criminelle qui semble provenir d'une source légitime.
- Le respect des Normes internationales d'information financière n'est pas seulement requis, il nous permet de gérer au mieux nos activités.
- Cargotec classe et enregistre ses transactions et ses actifs avec précision et met en œuvre des contrôles appropriés pour représenter ses données financières de manière exacte et cohérente.
- Toute violation aux règlements et aux lois anti-blanchiment impliquant l'intégrité financière peut représenter des risques de réputation, des risques financiers et des risques de responsabilité pénale.

Comment nous respectons le code

- Nous respectons les normes comptables de Cargotec et nous conformons aux contrôles internes mis en œuvre par Cargotec.

- Nous enregistrons toutes les transactions correctement conformément aux obligations légales et aux bonnes pratiques comptables. Nous rendons compte de façon exacte, transparente, cohérente et en temps opportun.
- Nous tenons et conservons des registres complets et exacts des transactions financières et des actifs de Cargotec, y compris les paramètres et résultats d'exploitation, afin d'assurer une piste de vérification complète.
- Nous prenons des décisions conformément à la matrice du groupe ou de l'autorité locale applicable et assurons le processus de répartition des tâches, le cas échéant.
- Nous vérifions les faits et l'exhaustivité des informations ainsi que le fondement commercial des opérations avant d'approuver une transaction ou de signer un document.
- Nous ne créons pas de registre frauduleux, ne falsifions pas de documents ou ne déformons pas les faits, les transactions ou les données financières.
- Nous remettons en question les paiements ou arrangements bancaires inhabituels et signalons les demandes inhabituelles.
- Nous nous assurons que les dépenses sont raisonnables et enregistrées correctement lorsque nous dépensons l'argent de Cargotec.
- Nous sommes fermement opposés à toute forme de blanchiment d'argent et prévenons tout risque de telles pratiques en contrôlant et en surveillant nos partenaires conformément aux procédures Cargotec.

- Nous refusons d'effectuer tout paiement susceptible de soutenir le financement du terrorisme ou d'activités similaires.

Les points appelant notre vigilance

- Toute transaction financière suspecte, par exemple portant une date incorrecte ou une description trompeuse, de fausses dépenses, un faux bon de commande, ou des récépissés et les pièces justificatives inexacts.
- Des documents qui semblent falsifiés.
- Les transactions qui ne sont pas fondamentalement cohérentes du point de vue commercial ou les résultats financiers qui ne semblent pas cohérents par rapport aux performances commerciales réelles.
- Tout effort visant à éviter l'examen approprié d'une transaction ou mesures incompatibles avec le niveau d'autorité d'un employé.
- Paiements reçus de comptes bancaires offshore.
- Paiements reçus de comptes inhabituels qui ne sont généralement pas utilisés par la partie concernée.
- Paiements reçus en espèces et non habituellement réglés de cette manière.
- Paiements demandés ou effectués d'une manière différente de ce qui avait été convenu dans la transaction.



GOVERNANCE ACTIFS

“Nous protégeons nos actifs.”

Ce que nous devons savoir

- Les actifs matériels et non matériels nous permettent d'exercer nos activités et d'y exceller. Ces actifs incluent notamment nos installations, nos équipements de bureau et nos droits de propriété intellectuelle tels que nos brevets, nos marques ou nos œuvres protégées par le droit d'auteur, nos secrets commerciaux, notre savoir-faire ou autres biens et ressources similaires.
- Il nous incombe à tous de protéger et de maintenir nos actifs, car c'est ce qui garantit notre capacité à exercer nos fonctions et à nous développer.
- Nous avons mis en place des mécanismes de contrôle pour prévenir et détecter les incidents qui peuvent endommager nos actifs et entraîner des pertes financières, opérationnelles, de réputation et de compétitivité.

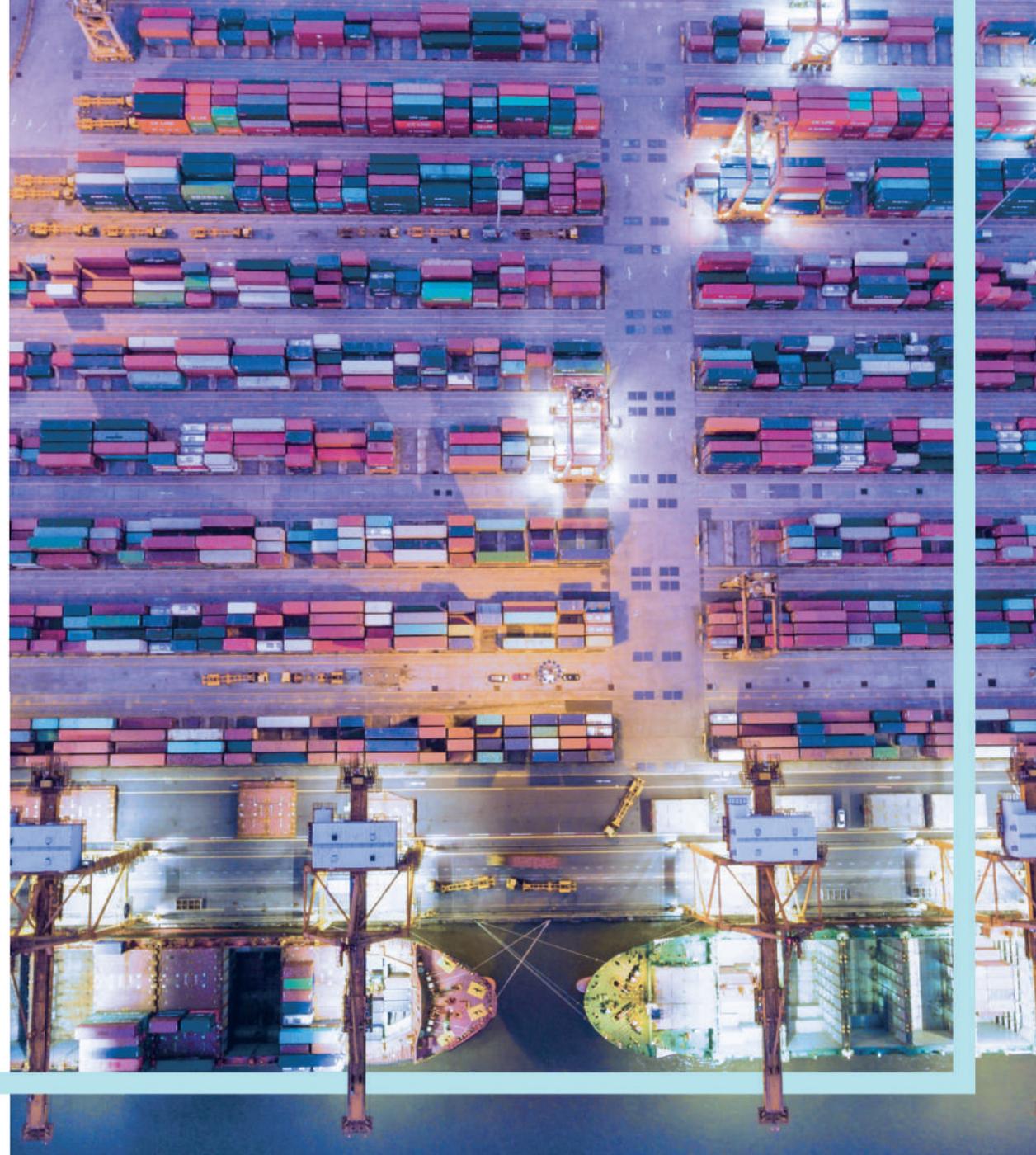
Comment nous respectons le code

- Nous protégeons tous activement nos actifs en faisant preuve de bon sens et en suivant les directives et politiques applicables, que nous travaillions dans les locaux de notre entreprise, ceux de nos clients, ou à distance, à domicile.
- Nous respectons les actifs, y compris les droits de propriété intellectuelle d'autrui, concurrents, clients ou autres.
- Nous mettons en présentons nos nouvelles inventions à notre responsable hiérarchique direct et/ou à la personne à contacter pour les nouvelles inventions.

- Nous ne partageons jamais nos cartes et clés d'accès, nos identifiants système, nos mots de passe ou nos codes PIN avec quiconque, en interne comme en externe. Nous maintenons nos appareils et applications à jour, utilisons des mots de passe efficaces et n'utilisons jamais le même mot de passe pour différentes applications.
- Nous protégeons les actifs de notre entreprise contre le vol, toute utilisation abusive et la perte comme s'il s'agissait de nos propres actifs et ne les prêtons, ne les vendons ou ne les donnons jamais sans les autorisations requises.
- Nous signalons immédiatement toute atteinte à la protection des données à notre supérieur hiérarchique ou via OneDesk.
- Nous signalons immédiatement tout dommage ou besoin d'entretien relatif aux actifs à nos supérieurs hiérarchiques et à la ou aux personnes responsables.

Les points appelant notre vigilance

- Les actifs qui ne sont pas protégés de manière appropriée contre les dommages, la perte ou le vol, ou toute tentative de disposer d'un actif sans les autorisations et documents requis.
- Présence de personnes non autorisées dans nos locaux
- Demandes inhabituelles par e-mails et SMS, ces demandes étant faciles à falsifier.
- Demandes de partenaires commerciaux d'utiliser un nouveau système ou outil non vérifié.
- Notifications et instructions de sécurité internes.







Cargotec Corporation

Porkkalankatu 5, Helsinki, Finland P.O.

Box, 00501 Helsinki

Tel. +358 20 777 4000

Websites

www.cargotec.com

www.kalmarglobal.com

www.hiab.com

www.macgregor.com

Business identity code

1927402-8

Follow us

